

- Les conseillers régionaux élus dans le département
- Les conseillers départementaux
- Les délégués des conseillers municipaux ou les suppléants de ces délégués

Rôle des suppléants

Si un délégué est empêché de participer aux élections des sénateurs qui se dérouleront le dimanche 27 septembre prochain, celui-ci est remplacé par un suppléant.

Nombre de délégués titulaires et suppléants

Par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le nombre de délégués titulaires et suppléants, la commune de Fercé-sur-Sarthe doit élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Mode de scrutin

L'élection a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Vu le code électoral, articles L. 280 à L.293 et R.130-1 à R.148,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121-14 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17,

Vu le décret n°2020-812 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral et ses annexes fixant le nombre de délégués et le mode de scrutin applicable pour chaque commune,

Vu la note d'information ministérielle NOR : INTA2015957 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et

Sous la présidence de Monsieur Philippe BERGUES, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales.

Une liste de trois candidats a été déposée :

- Monsieur Dominique DHUMEAUX
- Monsieur Philippe BERGUES
- Monsieur Maxime BARILLEAU

Premier tour de scrutin – délégués titulaires

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : quatorze
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro
- Nombre de suffrages exprimés : quatorze
- Majorité absolue : 8

**La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

Nom et Prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus
-----------------------------	-----------------------------

	En chiffres	En lettres
BERGUES Philippe	14	Quatorze
DHUMEAUX Dominique	14	Quatorze
BARILLEAU Maxime	14	Quatorze

Proclamation de l'élection des délégués titulaires

Monsieur BERGUES Philippe né le 10 juin 1961 à Gesvres (53) adresse 23, rue du Clos des Vignes 72430 FERCÉ-SUR-SARTHE a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur DHUMEAUX Dominique né le 29 février 1964 à Tours (37) adresse 6 place du Vieux Puits 72430 FERCÉ-SUR-SARTHE a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur BARILLEAU Maxime né le 6 octobre 1992 à Le Mans (Sarthe) adresse Vilclair 72430 FERCÉ-SUR-SARTHE a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

Dans un second temps, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des délégués suppléants.

Une liste de trois candidats a été déposée :

- Madame Marion LE BLAY
- Madame Christine BOUCHER
- Madame Emilie GERVAIS

Premier tour de scrutin – délégués suppléants

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : quatorze
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro
- Nombre de suffrages exprimés : quatorze
- Majorité absolue : 8

**La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

Nom et Prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
BOUCHER Christine	14	Quatorze
LE BLAY Marion	14	Quatorze
GERVAIS Emilie	14	Quatorze

Proclamation de l'élection des suppléants

Madame BOUCHER Christine née le 18 mars 1968 à Le Mans (72) adresse 5 rue du Clos Fleuri 72430 FERCÉ-SUR-SARTHE a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Laurent NICOLLE	Mme BOUCHER Christine	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
			Absente excusée
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	
	Absente excusée	Absente excusée	